

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 22 - 26 octobre 2001

PROGRAMMES DE PAYS

Point 8 de l'ordre du
jour

Pour approbation

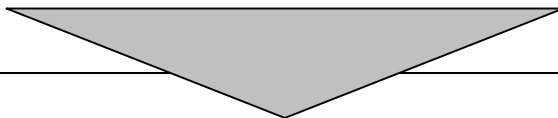


Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.3/2001/8/2
12 septembre 2001
ORIGINAL: ANGLAIS

PROGRAMME DE PAYS— MOZAMBIQUE (2002–2006)

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

Note au Conseil d'administration



Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directrice, Bureau régional pour l'Afrique Mme J. Lewis
orientale et australe (ODK):

Attachée de liaison principale, ODK: Mme E. Larsen tél.: 066513-2103

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



Résumé

En dépit de taux de croissance de l'ordre de 10 pour cent au cours des quatre dernières années, le Mozambique demeure au nombre des pays les plus pauvres du monde. Son produit intérieur brut (PIB) par habitant n'était que de 240 dollars E.-U. en 1999. De plus, le progrès économique dans le pays est inégalement réparti: environ 68 pour cent de la population vit dans la pauvreté absolue et 64 pour cent dans des ménages souffrant d'insécurité alimentaire. La population totale du pays est de 17,2 millions d'habitants et la densité de population n'est que d'environ 20 personnes par km². Avec 80 pour cent de la population vivant en milieu rural et l'économie étant essentiellement tributaire de l'agriculture, le Mozambique est particulièrement vulnérable aux catastrophes naturelles qui affectent périodiquement le pays, comme inondations, sécheresses et invasions de ravageurs.

Le programme de pays pour le Mozambique pour la période 2002–2006 est fondé sur le schéma de stratégie de pays (SSP) qui a été approuvé par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire en mai 2001 (son résumé figure à l'annexe I). L'objectif d'ensemble du programme de pays est de mettre les ménages pauvres qui ont faim (et spécialement les femmes et les enfants) mieux à même de prendre en main leur propre développement et de résister aux chocs économiques externes, aux sécheresses et aux inondations, tout en s'attachant à améliorer la parité hommes-femmes et à lutter contre le VIH/SIDA.

Les cycles de programme des organismes des Nations Unies au Mozambique ayant maintenant été synchronisés, il a été établi un lien direct entre le bilan commun de pays, le SSP, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le programme de pays exposé ci-après. Des consultations détaillées ont eu lieu avec le gouvernement, les organisations non gouvernementales (ONG) et les donateurs. Les groupes thématiques établis dans le contexte du Plan-cadre, auxquels participe activement le PAM, garantissent une consultation continue avec les organismes associés des Nations Unies. Les deux principales priorités identifiées pour le système des Nations Unies au Mozambique sont l'éducation des filles et la lutte contre le VIH/SIDA. Le bilan commun de pays et le Plan-cadre ont été élaborés sur la base d'une approche axée sur les droits. En conséquence, le présent programme de pays met l'accent sur les deux principaux produits attendus de l'application du Plan-cadre, auxquels doivent contribuer toutes les activités:

- promotion du droit au savoir et amélioration des capacités d'apprendre grâce à une augmentation des taux de scolarisation et d'activité scolaire, particulièrement pour les filles et les orphelins; et
- promotion du droit à la sécurité personnelle grâce à un renforcement des capacités des communautés de prévenir les catastrophes, y compris l'épidémie de VIH/SIDA et d'en atténuer les effets négatifs.

Conformément à la décision 1999/EB.A/2 du Conseil d'administration, le PAM axe ses activités de développement sur cinq priorités. Le présent programme de pays porte sur les



objectifs 2, 3 et 4 de la politique visant à favoriser le développement:

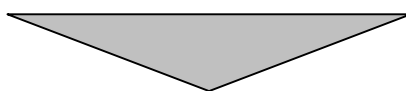
- permettre aux familles pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation;
- permettre aux familles pauvres d'acquérir des actifs et de les conserver; et
- atténuer les effets des catastrophes naturelles dans les régions vulnérables à des crises répétées de cette nature.

Le programme de pays comprend essentiellement trois catégories d'activités: i) alimentation scolaire; ii) Fonds vivres pour le développement (FVD); et iii) Mécanisme communautaire de filet de sécurité. Ce dernier élément est spécifiquement conçu de manière à se prêter à une programmation conjointe avec différentes organisations actives dans la lutte contre le VIH/SIDA. Deux activités complémentaires concernent l'alimentation scolaire et la construction d'écoles communautaires.

Le PAM continue de cibler ses activités sur les régions méridionales et centrales du pays, qui sont celles où l'insécurité alimentaire chronique est la plus forte et où la prévalence du VIH/SIDA est la plus élevée. L'élément tendant spécifiquement à promouvoir l'objectif commun du système des Nations Unies, à savoir l'éducation des filles, est cependant ciblé sur la région nord du Mozambique, car c'est là où les inégalités entre garçons et filles sont les plus prononcées dans le domaine de l'éducation.

Pour le programme de pays proposé pour le Mozambique, qui couvre la période 2002–2006, le Directeur exécutif demande au Conseil d'administration d'approuver, dans la limite des ressources disponibles, l'allocation de 39,8 millions de dollars, couvrant la totalité des coûts opérationnels directs (COD) de base, et de 20 millions de dollars pour des activités complémentaires.

Projet de décision



Le Conseil approuve le programme de pays établi pour le Mozambique (2002–2006) (WFP/EB.3/2001/8/2).



ORIENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME DE PAYS DU PAM

1. Le plan élaboré par le Gouvernement mozambicain pour atténuer la pauvreté absolue (PARPA, 2001–2005), auquel doivent être intégrés tous les programmes du gouvernement et tous les programmes de développement des organismes associés, tend à réduire considérablement les niveaux de pauvreté absolue au Mozambique grâce à des mesures tendant à accroître les capacités et les possibilités pour tous les Mozambicains, en particulier pour les pauvres. La mission du PAM au Mozambique est d'aider les communautés pauvres souffrant d'insécurité alimentaire à réduire dans l'immédiat leur sous-alimentation chronique et de contribuer ainsi à la réalisation de l'objectif national qu'est l'élimination de la pauvreté. En conséquence, l'objectif d'ensemble du programme de pays est de mettre les ménages pauvres qui ont faim (et spécialement les femmes et les enfants) mieux à même de prendre en main leur propre développement et de résister aux chocs économiques externes, aux inondations et aux sécheresses, tout en s'attachant à améliorer la parité hommes-femmes et à lutter contre le VIH/SIDA. En outre, le programme de pays contribuera à la réalisation des deux principaux résultats attendus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement:

- La promotion du droit au savoir et l'amélioration de la capacité d'apprendre grâce à une augmentation des taux de scolarisation et d'assiduité scolaire, particulièrement pour les filles et les orphelins.
- La promotion du droit à la sécurité personnelle grâce au renforcement des capacités des communautés de prévenir les catastrophes, y compris l'épidémie de VIH/SIDA, et d'en atténuer les effets négatifs.

L'on trouvera dans le cadre logique figurant à l'annexe II un aperçu général des objectifs visés et des résultats attendus du programme de pays.

2. Dans la recherche de ces objectifs, le PAM mettra l'accent sur trois domaines principaux: l'augmentation des investissements dans l'éducation, en particulier pour les filles et les orphelins; la création, l'entretien et la remise en état d'avois durables afin de réduire la vulnérabilité aux catastrophes; et l'appui aux mesures visant à satisfaire les besoins essentiels des ménages sérieusement affectés par le VIH/SIDA et des groupes marginalisés. Les principes directeurs qui inspireront la mise en oeuvre des activités sont les suivants:

- participation et habilitation des communautés;
- intégration de la problématique hommes-femmes et participation des femmes à tous les processus de prise de décisions;
- intégration à toutes les activités d'un élément de sensibilisation au VIH/SIDA;
- sensibilisation à la prévention des catastrophes et gestion des crises;
- plaidoyer pour la lutte contre la faim;
- création de partenariats avec le gouvernement et les autres organismes participant aux activités de développement; et
- renforcement des capacités humaines.



3. En ce qui concerne la participation et l'habilitation des communautés, le PAM s'attachera tout particulièrement à renforcer les capacités des femmes pour leur permettre de mieux participer aux activités communautaires, et la règle sera que les femmes devront représenter 50 pour cent des membres des comités de gestion de l'aide alimentaire du PAM et des participants aux autres activités. La problématique hommes-femmes a été intégrée à toutes les activités, et plus de 60 pour cent des bénéficiaires de ce programme de pays sont des filles et des femmes. Le programme de pays tend à satisfaire les besoins essentiels des femmes en leur permettant d'avoir plus facilement accès aux ressources, à l'éducation, à la formation, à l'emploi et aux marchés.
4. Le ciblage des activités du PAM est fondé sur une évaluation de la vulnérabilité chronique, englobant des facteurs comme l'insécurité alimentaire, la vulnérabilité aux catastrophes, la pauvreté, la santé, le pourcentage que représentent les filles parmi la population scolaire et la prévalence du VIH/SIDA. Les groupes qui bénéficient de l'assistance du PAM sont notamment les suivants:
 - Dans les provinces où la prévalence du VIH/SIDA dépasse 20 pour cent parmi la population de 15 à 45 ans, les communautés qui ont établi des plans d'action pour renforcer leur capacité de faire face à l'impact du VIH/SIDA, en particulier pour permettre aux ménages de satisfaire les besoins essentiels des orphelins et des enfants vulnérables.
 - Les ménages pauvres des communautés exposées aux catastrophes qui se trouvent dans les districts les plus touchés par l'insécurité alimentaire chronique afin d'investir dans des avoirs durables et d'atténuer ainsi la vulnérabilité de ces ménages aux catastrophes.
 - Les ménages pauvres des communautés qui souffrent d'une insécurité alimentaire chronique élevée afin d'investir dans une infrastructure qui donne à leurs enfants l'accès à l'éducation primaire.
 - Les élèves et les associations de parents des écoles des régions rurales et périurbaines au niveau du deuxième cycle primaire (sixième et septième années d'études) ainsi que des écoles couvrant l'ensemble de l'enseignement primaire (première à septième année d'études), où les élèves, ayant faim et devant couvrir de longues distances pour se rendre à l'école, ont peine à se concentrer et à apprendre.
 - Les filles qui fréquentent les écoles bénéficiant du programme d'alimentation scolaire, et leurs familles, dans les provinces où les filles représentent moins de 30 pour cent des effectifs scolaires.
 - Les orphelins (c'est-à-dire les enfants de moins de 15 ans ayant perdu un de leurs parents ou les deux) fréquentant les écoles bénéficiant du programme d'alimentation scolaire et leurs familles dans les provinces où la prévalence du VIH/SIDA parmi les adultes de 15 à 49 ans dépasse 20 pour cent.
 - Les élèves et les membres du personnel des pensionnats.

La carte figurant à l'annexe IV donne un aperçu général du ciblage géographique des activités.



PROGRAMME DES ACTIVITES DE PAYS

Ressources et processus de préparation du programme de pays

5. Le programme de pays reflète les priorités du PAM et du gouvernement tout en tenant compte des capacités d'absorption du pays. Le niveau proposé pour les ressources de base du PAM est de 109 000 tonnes de produits alimentaires (c'est-à-dire environ 21 800 tonnes par an) pour un coût opérationnel de 39,8 millions de dollars. Le nombre total de bénéficiaires est estimé à 351 500 par an. Si des ressources additionnelles deviennent disponibles, elles seront utilisées pour financer deux activités complémentaires: i) un élargissement du programme d'alimentation scolaire (pour 18 000 bénéficiaires de plus par an); et ii) des activités de construction d'écoles communautaires (pour 28 800 bénéficiaires de plus par an). Les produits alimentaires requis pour ces activités complémentaires (dont une partie est déjà affectée) représenteraient au total environ 44 200 tonnes, soit l'équivalent de 19,7 millions de dollars de coûts opérationnels directs (COD).
6. Les activités prévues dans le cadre du programme de pays sont indiquées dans le tableau ci-dessous:

Activité	Quantité de produits (tonnes)	Répartition par activité (%)	Nombre de bénéficiaires (2002–2006)	Pourcentage de participantes (2002–2006)
Activité fondamentale 1: Alimentation scolaire	53 50	49,1	567 50	43
Activité fondamentale 2: Fonds vivres pour le développement	35 40	32,5	1 00	65
Activité fondamentale 3: Mécanisme communautaire de filet de sécurité	20 00	18,4	190 00	65
Total, activités fondamentales	108 90	100,0	1 75	52
Activité complémentaire 1: Expansion de l'alimentation scolaire	20 00		90 00	
Activité complémentaire 2: Construction d'écoles communautaires	24 21		144 00	
Total, activités complémentaires	44 21		234 00	
Total programme de pays	153 11			

7. La synchronisation des cycles de programmation des organismes des Nations Unies qui opèrent au Mozambique a permis d'établir un lien étroit entre le bilan commun de pays, le SSP, le Plan-cadre et le programme de pays. Des consultations détaillées ont eu lieu avec des partenaires qui constituent le Comité pour le programme de pays, c'est-à-dire le gouvernement, les ONG, les donateurs intéressés et les partenaires des Nations Unies. Le programme de pays reflète les deux principales priorités identifiées pour le système des Nations Unies au Mozambique, à savoir l'éducation des filles et la lutte contre le VIH/SIDA. Des analyses sur la base du cadre logique ont été réalisées en septembre (Fonds vivres pour le développement) et décembre 2000 (activités d'éducation). Un consultant a examiné en janvier 2001 les activités du PAM en matière d'atténuation des effets des catastrophes, ce qui a conduit à mettre un accent plus marqué sur le Fonds vivres pour le développement et sur l'intégration d'efforts d'atténuation de l'impact des



catastrophes aux autres activités prévues par le programme de pays. En mars et avril 2001, des évaluations préalables ont été réalisées pour l'élément alimentation scolaire et le nouveau mécanisme communautaire de filet de sécurité. L'Unité d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV) a procédé à une évaluation de la vulnérabilité chronique, conjointement avec le groupe gouvernement/donateurs d'analyse de la vulnérabilité. La participation du PAM aux groupes thématiques des Nations Unies concernant l'éducation, la lutte contre le VIH/SIDA et la gestion des catastrophes a utilement contribué à orienter la formulation des activités.

8. Pendant le processus de préparation du programme de pays, il a été établi de nouveaux partenariats avec le Ministère de l'agriculture et du développement rural dans le contexte du Fonds vivres pour le développement ainsi qu'avec le Ministère des affaires féminines et de la coordination de l'action sociale pour le mécanisme communautaire de filet de sécurité. L'on s'emploiera à renforcer leur capacité d'exécution au moyen d'une formation et des autres mesures identifiées lors de l'examen des activités. Le nombre d'ONG qui pourraient être associées à l'exécution des activités augmente rapidement dans le domaine de la lutte contre le VIH/SIDA.

LES ACTIVITES DU PROGRAMME DE PAYS

Activité fondamentale 1: Alimentation scolaire

Orientation stratégique

9. Cette activité est liée à la priorité 2 de la politique visant à favoriser le développement (permettre aux familles pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation) et tend à permettre aux ménages pauvres d'investir dans le capital humain et dans leur propre développement en appuyant le plan stratégique du gouvernement pour le secteur de l'éducation au moyen de quatre catégories d'activités: i) alimentation scolaire dans les pensionnats; ii) alimentation scolaire dans les écoles élémentaires; iii) distribution aux filles de rations à emporter à la maison; et iv) distribution de rations à emporter à la maison pour les orphelins.

Analyse des problèmes

10. Le taux net de scolarisation tombe de 53,8 pour cent au niveau de l'éducation primaire élémentaire (première à cinquième années d'études) à 2 pour cent seulement pour le deuxième cycle de l'éducation primaire (sixième et septième années d'études). Cette chute brutale du taux de scolarisation entrave sérieusement la valorisation des ressources humaines indispensable au développement socio-économique du Mozambique. En outre, l'éducation technique et professionnelle revêt une importance capitale si l'on veut former les ressources humaines qualifiées nécessaires pour entretenir l'amélioration actuelle du développement socio-économique du pays.
11. Le Mozambique est un grand pays où la densité de population est peu élevée, et il n'y a pas assez d'écoles primaires et secondaires auxquelles les élèves de toutes les communautés rurales puissent se rendre à pied. Il importe par conséquent d'organiser des pensionnats dans des localités stratégiquement situées pour les élèves de l'enseignement primaire, secondaire, technique et professionnel. Bien que le PIB par habitant soit en moyenne de 240 dollars par an, la très grande majorité des familles des régions rurales et



périurbaines ont un revenu bien inférieur et ne sont donc pas à même de payer les 32 dollars par an que coûterait (en prix locaux) l'alimentation de chaque élève.

12. Dans les régions rurales et périurbaines, les enfants doivent franchir à pied des distances considérables pour fréquenter une école primaire du deuxième cycle, dont il n'existe actuellement que 626 dans l'ensemble du pays. Du fait de la situation socio-économique et des habitudes alimentaires des familles (dans la plupart des régions du pays, il n'y a qu'un repas par jour, le soir), la plupart des enfants ont faim lorsqu'ils arrivent à l'école et ont donc peine à se concentrer et à apprendre, ce qui contribue à des taux élevés d'abandons (environ 20 pour cent entre les cinquième et sixième années d'études) et de redoublements (25 pour cent).
13. Dans les écoles primaires du deuxième cycle, le pourcentage de filles est le plus faible dans les provinces du nord du pays (Cabo Delgado: 30 pour cent; Nampula: 28 pour cent; Niassa: 27 pour cent; et Zambezia: 29 pour cent), ce qui s'explique par plusieurs raisons. Le principal obstacle qui entrave la scolarisation des filles est la situation socio-économique des familles. N'ayant que des ressources financières limitées et devant faire un choix, les parents envoient leurs fils plutôt que leurs filles à l'école. Dès l'âge de 10 ans, les filles doivent souvent rester au foyer pour s'acquitter de tâches ménagères et de travaux agricoles. Enfin, les habitudes culturelles et religieuses jouent aussi un rôle important dans la faible participation des filles à l'éducation primaire.
14. Il y a actuellement quelque 504 000 orphelins de moins de 15 ans, chiffre qui devrait atteindre 1,12 million d'ici à 2006, cette augmentation étant due presque exclusivement aux morts causées parmi les parents par le VIH/SIDA¹. Selon les dernières estimations, les taux de séropositivité sont de près de 25 pour cent dans les régions rurales du centre du pays parmi la population de 15 à 45 ans et de 15 pour cent environ pour le même groupe d'âge dans les autres régions. Il ressort des études qui ont été faites que les enfants de ménages où un ou plusieurs adultes sont affectés par le SIDA ou en sont morts ont généralement de moins bons résultats scolaires, manquent plus souvent l'école ou abandonnent purement et simplement leurs études.
15. L'étude ACV qui a été réalisée récemment confirme que c'est dans les provinces du sud et du centre du pays que l'insécurité alimentaire chronique est la plus forte et la plus répandue. Dans ces provinces, les densités de population sont particulièrement faibles et les enfants d'un grand nombre de ménages ruraux n'ont même pas accès au premier niveau de l'enseignement primaire, ce qui s'explique à la fois par la pauvreté et l'insuffisance de l'infrastructure scolaire. Du fait de l'insécurité alimentaire, les communautés n'ont pas les moyens d'investir leur temps et leur travail dans la construction d'écoles, et encore moins de logements suffisamment confortables pour encourager les enseignants à rester au village.

Objectifs et résultats escomptés

16. Cette activité contribuera à la réalisation de l'un des deux objectifs fixés dans le Plan-cadre, à savoir la promotion du droit au savoir et l'amélioration des capacités d'apprendre grâce à une augmentation des taux de scolarisation et d'assiduité scolaire, particulièrement pour les filles et les orphelins.
17. Chacune des quatre catégories d'activités a un objectif immédiat spécifique:
 - améliorer l'accès aux externats des enfants des ménages pauvres et améliorer leurs résultats scolaires (première à septième années d'études);

¹ PNUD, Rapport national sur le développement humain, p. 70.



- accroître le pourcentage de filles qui fréquentent les écoles primaires du deuxième cycle;
- faire en sorte que les orphelins aient accès à l'éducation primaire du deuxième cycle; et
- faire en sorte que les enfants des ménages pauvres puissent avoir accès à un pensionnat à tous les niveaux de l'enseignement.

Rôle et modalités de l'aide alimentaire

18. En couvrant une partie des frais de scolarité, l'aide alimentaire permettra aux ménages pauvres d'envoyer et de garder leurs enfants à l'école (y compris dans des pensionnats). En distribuant deux repas par jour dans les externats, l'on pourra dans l'immédiat éviter que les enfants aient faim et permettre à ceux qui ont fait une longue marche pour venir à l'école de mieux se concentrer. Cela devrait se traduire par une amélioration des résultats scolaires et une réduction des taux de redoublements et d'abandons scolaires.
19. La distribution de rations à emporter à la maison couvrira une partie des coûts que représente pour les familles envoyer leurs enfants à l'école. La distribution de rations aux filles encouragera beaucoup les familles à laisser leurs filles fréquenter l'école, ce qui devrait se traduire par une nette diminution de la différence de pourcentage de filles et de garçons qui fréquentent l'école. Tel devrait aussi être le cas de la distribution de rations aux orphelins, dont s'occupent généralement des familles adoptives qui n'ont pas les moyens de payer leurs études mais qui sont tributaires de leur travail pour couvrir le surcroît de dépenses qu'ils représentent.

Stratégie d'exécution

20. La coopération entre le PAM et le gouvernement dans le domaine de l'éducation a fait l'objet d'un Mémoire d'accord qui sera revu à la lumière du programme de pays approuvé. Le Ministère de l'éducation sera chargé de la responsabilité d'ensemble de l'exécution et de la gestion de cette activité. Le coordonnateur national du projet sera le chef de la Direction nationale de l'administration et des finances. La planification et le suivi des livraisons de vivres seront confiés à 11 unités provinciales de coordination. En consultation avec le Ministère de la santé, un programme de vermifugeage sera exécuté au moins une fois par an dans toutes les écoles participantes. Tous les mémorandums d'accord et lettres d'entente tiennent compte de la nécessité d'honorer les Engagements du PAM en faveur des femmes.
21. Les directeurs de pensionnats seront responsables de l'exécution de cette activité dans leurs établissements. Les directeurs provinciaux de l'éducation seront chargés de gérer l'élément alimentation scolaire dans les externats au niveau des provinces, en coopération avec le responsable du projet au niveau de la Direction de district de l'éducation.
22. Dans chaque établissement scolaire, une association de parents et de maîtres établira l'infrastructure nécessaire, veillera à ce que l'école ait accès à l'eau potable et fera en sorte qu'il y ait assez de personnel et de combustible pour préparer les repas. L'association organisera également la préparation et la distribution des repas. Enfin, elle identifiera les orphelins, auxquels l'administration locale délivrera un certificat. Les femmes sont appelées à jouer un rôle central dans ces associations.
23. Au début de chaque semestre, c'est-à-dire deux fois par an (à une date annoncée suffisamment à l'avance), les mères des filles qui fréquentent l'école se présenteront à l'établissement avec leurs filles pour y recevoir la ration à emporter à la maison. Le critère appliqué pour avoir droit à une ration sera un taux minimum d'assiduité, fondé sur celui



appliqué par le Ministère de l'éducation pour pouvoir se présenter aux examens. L'école tiendra un registre des bénéficiaires, qu'elle communiquera au coordonnateur provincial à des fins de suivi. Cette activité ne sera entreprise que dans les écoles participant au programme d'alimentation scolaire dans les externats.

24. Les orphelins et ceux qui s'occupent d'eux se présenteront à l'école deux fois par an pour y recevoir la ration à emporter à la maison. Les bénéficiaires qui s'occupent d'un orphelin titulaire d'un certificat seront sélectionnés et inscrits par la direction de l'établissement.
25. Les programmes d'alimentation scolaire dans les externats et de distribution de rations commenceront sur une base pilote dans certains districts des provinces de Maputo, de Nampula, de Tete et de Zambezia à l'automne 2001. Si leur exécution donne des résultats satisfaisants et si les capacités de suivi et les moyens logistiques sont suffisants, les activités seront progressivement étendues à d'autres districts et provinces. Le programme devrait fonctionner à plein régime dès le deuxième semestre de 2002.

Bénéficiaires et avantages escomptés

26. Les bénéficiaires seront les suivants:
 - **Les élèves des écoles sélectionnées aux fins du programme d'alimentation scolaire en externats.** Ils seront choisis sur la base de critères comme leur pauvreté, leur insécurité alimentaire chronique et une marche de plus de 5 kilomètres en moyenne pour se rendre à l'école. Chaque année, 30 000 élèves des écoles primaires (première à septième années d'études) des régions rurales et périurbaines recevront deux repas nutritifs les jours de classe.
 - **6 400 filles fréquentant les externats sélectionnés dans les provinces où leur pourcentage par rapport aux effectifs scolaire est inférieur à 30 pour cent.** Ces filles recevront deux rations à emporter à la maison par année scolaire.
 - **1 600 orphelins fréquentant ces écoles dans les provinces où la prévalence de VIH/SIDA parmi la population de 15 à 45 ans dépasse 20 pour cent.** Ces orphelins recevront eux aussi chaque année scolaire deux rations à emporter à la maison.
 - **Les élèves des pensionnats dont les familles sont considérées comme étant si pauvres que le coût des repas leur empêcherait de maintenir leurs enfants à l'école.** Chaque année scolaire, 40 000 élèves des pensionnats, 1 800 enseignants et 1 700 membres du personnel de service recevront trois repas par jour.
27. Cette aide alimentaire permettra aux pensionnats, qui sont les seuls établissements disponibles offrant un enseignement secondaire et technique, de rester ouverts et d'offrir ainsi aux enfants pauvres des possibilités égales de poursuivre leurs études. L'aide alimentaire permettra également aux enfants les plus pauvres et les plus désavantagés de profiter de l'amélioration progressive de l'enseignement dans le pays et, en définitive, de prendre en main leur propre développement.

Appui et coordination

28. Le PAM fournira les articles non alimentaires nécessaires, comme ustensiles de cuisine, pour permettre à chaque externat de monter sa propre cantine. Il sera élaboré et organisé un programme de formation des associations de parents et de maîtres dans des domaines comme la gestion en général, la parité entre garçons et filles et l'éducation des filles, l'entreposage des aliments, la cuisine et l'hygiène. Une formation sera dispensée aussi à tous les partenaires pour les aider à exécuter le projet.



29. Le PAM a décidé d'entreprendre à titre expérimental, pour améliorer la gestion des pensionnats, de dispenser une formation au personnel administratif des écoles, au personnes des directions provinciales d'enseignement et aux coordonnateurs. La formation portera sur des questions comme la gestion des établissements scolaires, l'achat, l'entreposage et la manipulation des produits alimentaires, la nutrition et le suivi, la parité entre garçons et filles, les activités génératrices de revenus, l'accès et l'infrastructure. Un thème important sera la sensibilisation et la prévention du VIH/SIDA. Cet élément de formation fait partie de la stratégie de retrait progressif de l'aide alimentaire aux pensionnats. En ce qui concerne le programme d'alimentation en externat, un aspect important est le fait que les mères recevront une formation spéciale pour les aider à participer aux travaux des comités.
30. Le secteur de l'éducation reçoit un appui substantiel d'un grand nombre de programmes bilatéraux et organisations multilatérales (UNESCO, UNICEF, Banque mondiale, Agence danoise pour le développement international et Agence suédoise pour le développement international). Plusieurs de ces programmes complètent les activités du PAM (par exemple dans des domaines comme la remise en état de l'infrastructure des pensionnats, la distribution de matériels pédagogiques, etc.). Le PAM participe activement au groupe de coordination des donateurs pour le secteur de l'éducation, qui se réunit périodiquement. Il participe également à l'exécution du plan stratégique pour le secteur de l'éducation au niveau des groupes de travail chargés de l'accès à l'éducation et de la parité entre filles et garçons, de la gestion financière, de la qualité et du développement institutionnel.

Dispositifs de suivi

31. Le suivi de cette activité sera assuré conjointement par le gouvernement et par le PAM et le Ministère de l'éducation réalisera par lui-même la plupart de ses propres activités de suivi. Il sera établi des rapports comportant des données quantitatives ventilées par sexe (par exemple nombre d'écoles et de salles de classe, nombre d'années d'études offertes, nombre total d'élèves scolarisés par année d'études et par an aux niveaux primaire et secondaire, nombre d'enseignants, nombre d'orphelins inscrits par école et par an) ainsi que des données qualitatives/pédagogiques elles aussi ventilées par sexe (par exemple taux de progression du premier au deuxième cycle de l'enseignement primaire, taux d'abandons scolaires pendant l'année, taux d'abandons scolaires d'une année sur l'autre, taux de passage à la classe supérieure et taux de redoublements).
32. Il existe déjà une unité chargée de la promotion de la parité hommes-femmes au niveau ministériel. Des responsables pour la parité hommes-femmes au niveau des provinces fourniront des avis sur la mise en oeuvre du programme de distribution aux filles de rations à emporter à la maison. Une unité de suivi sera établie pour surveiller l'exécution de cette activité. Cette unité devra:
- visiter périodiquement chaque école participante en coopération avec les bureaux auxiliaires du PAM;
 - regrouper les rapports de suivi au plan national; et
 - assurer une formation continue de toutes les parties prenantes participant au projet.
33. Le Plan-cadre comprend des matrices explicites résumant les objectifs communs et les indicateurs à utiliser pour évaluer leur degré de réalisation, ces derniers étant dans une large mesure les mêmes que ceux qui sont mentionnés ci-dessus. Ces matrices constitueront la base de consultations et d'examen continus des progrès accomplis par les groupes thématiques du Plan-cadre.



34. La phase pilote du programme d'alimentation scolaire dans les externats et du programme de distribution de rations fera l'objet d'un examen interne à la fin de la première année. Une évaluation interne à mi-parcours sera réalisée en prévision de l'évaluation du programme de pays.

Estimation des coûts

35. Cette activité exigera 42 425 tonnes de céréales, 3 000 tonnes de mélange maïs-soja, 2 315 tonnes d'huile végétale, 3 845 tonnes de légumineuses et 1 915 tonnes de sucre, à un coût opérationnel direct estimé à 21,9 millions de dollars. La contribution du gouvernement sur une période de cinq ans est estimée à 4,95 millions de dollars.

Activité fondamentale 2: Fonds vivres pour le développement

Orientation stratégique

36. Le Fonds vivres pour le développement (FVD) a pour but de promouvoir la réalisation des objectifs 3 (permettre aux familles pauvres d'acquérir des actifs et de les conserver) et 4 (atténuer les effets des catastrophes naturelles dans les régions vulnérables à des crises répétées de cette nature) de la politique visant à favoriser le développement en permettant aux communautés des districts où l'insécurité alimentaire est chronique de créer des avoirs durables qui diminueront leur vulnérabilité aux catastrophes.

Analyse des problèmes

37. Le Mozambique est exposé à des catastrophes naturelles récurrentes comme cyclones, inondations et sécheresses, particulièrement dans les régions méridionales et centrales du pays. Au cours des 20 dernières années, les catastrophes ont sérieusement affecté plus d'un million de personnes et ont fait plus de 10 000 morts. Les inondations dévastatrices qui ont sinistré le sud en 2000 ont affecté plus de 650 000 personnes.
38. La vulnérabilité aux catastrophes est la plus forte là où la pauvreté et l'insécurité alimentaire chronique empêchent les communautés et les ménages d'investir dans des avoirs qui leur permettraient de mieux résister à de telles crises. Ces communautés sont donc constamment exposées au risque que des catastrophes n'aggravent leur situation déjà précaire. Ce risque est particulièrement élevé dans 20 districts des provinces de Gaza, d'Inhambane, de Manica, de Maputo, de Sofala et de Tete.

Objectifs et résultats escomptés

39. Cette activité contribuera à la réalisation de l'un des principaux objectifs fixés dans le Plan-cadre, à savoir la promotion du droit à la sécurité personnelle grâce à un renforcement de la capacité des communautés de prévenir les catastrophes et d'en atténuer les effets négatifs.
40. Le résultat escompté de cette activité est une amélioration des capacités des ménages pauvres des districts et des communautés où l'insécurité alimentaire est la plus grave de se préparer et de réagir aux catastrophes naturelles et d'éviter qu'elles ne causent de sérieux dommages. L'on aidera ces ménages à investir dans l'infrastructure communautaire dans des domaines comme la gestion des eaux, l'agriculture, la maîtrise de l'érosion des sols et les transports et à se préparer à atténuer les effets des catastrophes.



Rôle et modalités de l'aide alimentaire

41. Une aide alimentaire sera fournie sous forme de rations familiales qui seront distribuées dans le contexte d'activités vivres-contre-travail, particulièrement pendant la saison maigre, ce qui permettra aux ménages pauvres et sous-alimentés de participer à des activités communautaires de création et d'entretien d'avoirs dans le but de réduire les risques causés par les catastrophes naturelles, d'accroître la production vivrière et de faciliter l'accès aux marchés. Dans le même esprit, l'assistance alimentaire aidera aussi les ménages pauvres à participer à des activités de formation et à acquérir ainsi des compétences nouvelles dans des domaines comme l'agriculture, différentes activités génératrices de revenus, etc.

Stratégie d'exécution

42. Cette activité, conçue sur le modèle de décentralisation de l'administration actuellement en cours, repose sur une approche participative, ce qui, en soi, contribuera à doter les communautés des compétences nécessaires pour analyser leur situation et prendre en main leur développement. Les communautés participeront activement à toutes les étapes de l'identification, de la conception, de l'exécution et de la poursuite des projets, ainsi qu'à la sélection des bénéficiaires. Les femmes seront encouragées à participer à toutes les étapes de l'identification et de l'exécution des projets et à y jouer un rôle actif. Le Ministère de l'agriculture et du développement rural et l'Institut national pour la gestion des catastrophes seront, au plan national, les principaux organismes gouvernementaux de contrepartie. La gestion des produits alimentaires sera assurée par les administrations des districts ou des municipalités. La qualité technique de toutes les activités sera surveillée par les comités de district chargés des vivres pour le développement, présidés par l'administrateur de district et composés de représentants des communautés participantes, et notamment des organisations féminines, des ONG et des ministères techniques.
43. Les partenaires d'exécution seront les administrations de district, conseils municipaux, ONG ou groupes communautaires. Les agents du PAM chargés de suivre les distributions de vivres faciliteront l'établissement de liens entre les communautés, les partenaires d'exécution et les comités de district et aideront tous les intéressés à gérer le projet. Les modalités de la coopération entre le PAM et ses partenaires d'exécution feront l'objet de lettres d'entente.
44. Dans le contexte de cet élément, l'on s'attachera à fixer pour les activités communautaires d'atténuation des effets des catastrophes des normes qui seront appliquées aux autres activités prévues par le programme de pays, par exemple pour la construction d'écoles communautaires. Les maîtres des écoles participant au programme d'alimentation scolaire seront également chargés de sensibiliser la population adulte des communautés aux efforts d'atténuation de l'impact des catastrophes.
45. Enfin, mais ce n'est pas là le moins important, cet élément est étroitement lié à la préparation de plans d'intervention en cas d'urgence par le PAM et offre la souplesse nécessaire pour assurer une transition méthodique des secours d'urgence vers les activités de développement, ce qui devrait permettre au PAM de réagir rapidement et efficacement aux nouvelles situations d'urgence.

Bénéficiaires et avantages escomptés

46. Il a été sélectionné au moyen d'une analyse intersectorielle de la vulnérabilité chronique les 20 districts où l'insécurité alimentaire chronique est la plus forte, et qui sont en même temps hautement vulnérables aux catastrophes. L'évaluation a été faite au moyen de séries de données remontant à 1996 concernant la production vivrière, la production d'autres



récoltes, la diversification des marchés, les revenus des ménages, la santé, l'éducation des filles et l'incidence de catastrophes comme inondations, sécheresses, cyclones et invasions de ravageurs.

47. L'on estime que 200 000 personnes par an recevront l'aide alimentaire distribuée dans le cadre d'activités vivres-contre-avoirs et vivres pour la formation sur une période de cinq ans. Quelque 40 000 personnes (dont 65 pour cent de femmes) recevront une ration familiale pendant une période de travail ou de formation de 60 jours par an. En tout, les bénéficiaires recevront en moyenne 7 080 tonnes d'aide alimentaire par an.
48. Les types d'avantages escomptés dépendront de l'intérêt manifesté par les communautés, les partenaires d'exécution et les autorités de district et de leurs capacités, et l'on peut considérer, sur la base de l'enveloppe standard d'activités qui a déjà été élaborée, qu'il sera créé des avoirs qui contribueront à accroître la production vivrière et à prévenir ou atténuer les effets négatifs des catastrophes naturelles dans des domaines comme la maîtrise de l'érosion, la gestion des eaux, l'infrastructure agricole, l'infrastructure communautaire et l'assainissement. Un autre avantage important sera que les communautés et les autorités locales seront dotées des compétences nécessaires pour identifier, planifier et exécuter leurs activités et mettre au point des systèmes de suivi et d'évaluation de celles-ci. Enfin, les communautés bénéficieront d'une sensibilisation accrue à l'atténuation des effets des catastrophes et acquerront des compétences qui leur permettront de mieux gérer les crises. Non seulement seront-elles formées pour gérer et entretenir les avoirs créés, mais encore elles seront sensibilisées dans des domaines comme la conservation de l'environnement, l'utilisation de semences appropriées, l'entreposage et l'utilisation des produits alimentaires, la prévention du VIH/SIDA et l'hygiène. L'on pourrait également envisager certaines activités de lutte contre le VIH/SIDA dans les régions où il n'est pas prévu de mettre en place le mécanisme communautaire de filet de sécurité (voir ci-dessous).

Appui et coordination

49. Il sera requis deux catégories d'articles non alimentaires: les articles destinés à la mise en route et au suivi des activités (matériels de communication, véhicules, matériels informatiques et matériels d'entreposage) et les articles destinés à l'exécution pratique des activités vivres-contre-travail (outils destinés à la construction et à la remis en état de l'infrastructure) qui seront réalisées par les bénéficiaires directs.
50. Le principal organisme de contrepartie, le Ministère de l'agriculture et du développement rural, sera chargé de la coordination des activités. Il préside les comités FVD au niveau national et au niveau des provinces et des districts. Ces comités sont responsables des consultations et de la coordination avec les organismes chargés d'autres secteurs comme ceux de la santé, de l'éducation, de la planification et des finances. L'Institut national pour la gestion des catastrophes, qui fera partie de ces comités aux échelons provincial et national, coordonnera les efforts de gestion des crises et la préparation des plans d'intervention en cas d'urgence et fournira des avis sur la politique générale à suivre en matière d'atténuation de l'impact des catastrophes. Les ONG fourniront une assistance technique, des services de supervision et des articles non alimentaires. La formation sera assurée par les ONG et par le réseau de services de vulgarisation du Ministère de l'agriculture et du développement rural.
51. L'on veillera à ce que les activités soient intégrées aux plans de développement des districts et à ce que les autorités les harmonisent avec les plans provinciaux de réduction de la pauvreté et les activités du Secrétariat technique à la sécurité alimentaire et à la nutrition.
52. Étant donné la multiplicité des activités qui seront entreprises dans le cadre du FVD, le PAM aura recours aux groupes thématiques du Plan-cadre sur la gestion des catastrophes,



la sécurité alimentaire et la lutte contre le VIH/SIDA pour appuyer l'exécution de cette catégorie d'activités.

Dispositifs de suivi

53. Il sera assuré un suivi systématique, dans une optique axée sur les résultats, pour évaluer les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs fixés et dégager une information en retour qui puisse être intégrée au processus d'exécution afin de résoudre au moment opportun les problèmes éventuels. Un système de suivi et de rapports déjà établi utilisera une série standard d'indicateurs ventilés par sexe comme: nombre et types d'avoirs créés; pourcentage de réduction de l'indice initial de vulnérabilité; pourcentage des avoirs entretenus et gérés par la communauté; quantité de vivres distribués; nombre de bénéficiaires directs; et pourcentage de femmes siégeant aux comités locaux de prise de décisions. Un Volontaire des Nations Unies sera détaché auprès du Ministère de l'agriculture et du développement rural comme responsable du suivi et de la formation jusqu'à ce que le Ministère puisse assurer efficacement cette tâche. L'efficacité et l'efficacité du FVD sera examinée lors de l'évaluation de cette catégorie d'activités. Une évaluation interne à mi-parcours sera réalisée en prévision de l'évaluation du programme de pays.

Estimation des coûts

54. Il faudra pour la mise en oeuvre de cette activité 30 000 tonnes de maïs, 900 tonnes d'huile végétale, 3 000 tonnes de légumineuses et 1 500 tonnes de sucre, à un coût opérationnel direct de 11,6 millions de dollars. La contribution du gouvernement sur une période de cinq ans est estimée à 1,1 million de dollars.

Activité fondamentale 3: Mécanisme communautaire de filet de sécurité

Orientation stratégique

55. Cette activité concerne les priorités 2 (permettre aux ménages pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation) et 3 (permettre aux familles pauvres d'acquérir des actifs et de les conserver) de la politique visant à favoriser le développement et aura pour effet de mettre les ménages et les communautés mieux à même de satisfaire les besoins essentiels des personnes affectées par le VIH/SIDA ou des personnes marginalisées, et en particulier des enfants vulnérables et des orphelins.

Analyse des problèmes

56. Le Mozambique vient au septième rang dans le monde pour le taux d'infection par le VIH. Comme le VIH/SIDA réduit la main-d'oeuvre disponible pour l'agriculture de subsistance et les activités génératrices de revenus, la production vivrière baisse et la situation nutritionnelle des ménages se détériore (ce qui, à son tour, accroît la vulnérabilité des personnes infectées aux maladies opportunistes qu'entraîne le SIDA). En outre, les enfants doivent souvent abandonner leurs études, devant de plus en plus, surtout les filles, participer aux travaux familiaux, les ménages doivent vendre leurs biens et leurs terres et leurs orphelins sont condamnés à un mariage précoce². Les ménages pauvres affectés par le VIH/SIDA tombent ainsi dans l'insécurité alimentaire et ne peuvent plus s'occuper des

² UNICEF, 1999, *Orphan Programming in Mozambique*, p. 45, citant l'expérience acquise en Ouganda et au Malawi.



orphelins et des malades. Les indices de vulnérabilité des enfants sont particulièrement élevés le long des axes routiers des provinces du centre du pays, entre le port de Beira au Mozambique, le Zimbabwe et le Malawi, où la prévalence du VIH/SIDA parmi la population de 15 à 45 ans dépasse 25 pour cent³.

57. Les contraintes qui affectent les mécanismes communautaires de soutien permettant de faire face aux effets du SIDA s'aggraveront considérablement au cours des cinq prochaines années. Selon le Rapport national sur le développement humain "un grand nombre d'orphelins seront privés de tout soutien, des études récentes ayant montré que les mécanismes informels de soutien qui existaient précédemment pour les personnes âgées et les handicapés commencent déjà à s'effriter"⁴.
58. Les filets de sécurité existants fournis par la famille élargie ne peuvent plus faire face à l'impact du VIH/SIDA. En outre, pour d'autres raisons, comme la pauvreté ou l'éclatement des réseaux sociaux entraînés par les déplacements de populations ou les migrations vers les villes, différents groupes, comme les handicapés, les orphelins et les enfants vulnérables, sont marginalisés et se voient privés de tout accès aux soins, à l'alimentation et à l'éducation.

Objectifs et résultats escomptés

59. Ce mécanisme contribuera à la réalisation de l'un des deux principaux objectifs visés par le Plan-cadre, à savoir la promotion du droit à la sécurité personnelle grâce à une amélioration de la capacité des communautés de prévenir le VIH/SIDA et d'en atténuer les effets négatifs.
60. Le résultat attendu de ce mécanisme est que les communautés et les familles devraient être mieux à même de satisfaire les besoins essentiels et d'assurer l'éducation et la nutrition des enfants, spécialement des orphelins et des enfants vulnérables, ainsi que d'appuyer les ménages affectés par le VIH.

Rôle et modalités de l'aide alimentaire

61. L'aide alimentaire permettra aux ménages sous-alimentés qui sont affectés par le VIH/SIDA de participer à la mise en oeuvre de plans d'action communautaire (voir le paragraphe 63) tendant à atténuer les effets négatifs du VIH/SIDA, en particulier sur les orphelins et les enfants vulnérables. L'aide alimentaire, dans le cadre de programmes vivres-contre-avoirs ou vivres pour la formation, appuiera la réalisation d'activités dans des domaines comme la construction de garderies communautaires et de logements pour les ménages dirigés par des orphelins, la création d'exploitations agricoles coopératives, la formation en matière de nutrition ou des domaines semblables. Toutes ces activités seront définies dans le cadre des plans d'action communautaire.
62. L'aide alimentaire permettra en outre de nourrir les orphelins et les enfants vulnérables par le biais des écoles non formelles et des orphelinats qui s'occupent des enfants qui sont "passés entre les mailles" du filet communautaire de sécurité. Cet appui sera défini et harmonisé conformément à la politique du Ministère des affaires féminines et de la coordination des affaires sociales, selon laquelle le maximum de soutien doit être fourni autrement qu'en établissement.

³ L'"Indice de vulnérabilité des enfants" est calculé sur la base des taux de mortalité, de malnutrition, d'éducation des filles, d'éducation maternelle et de prévalence du VIH ainsi que de l'incidence de la pauvreté parmi les ménages. UNICEF, 1999, *The Progress of Nations*.

⁴ PNUD, Rapport national sur le développement humain, 1999, p. 75.



63. En outre, des rations familiales seront également distribuées aux ménages infectés et affectés par le VIH/SIDA qui souffrent d'une grave insécurité alimentaire pour prolonger la survie du gagne-pain et aider ainsi les ménages à mieux préserver leurs avoirs.

Stratégie d'exécution

64. Il est prévu pour cette activité deux modalités d'exécution différentes:
- Depuis plusieurs années, le PAM appuie un certain nombre de microprojets communautaires tendant à dispenser des soins essentiels et une éducation aux groupes marginalisés, et en particulier aux enfants vulnérables et aux orphelins. Il a été procédé à une évaluation indépendante de ces microprojets en 2000. Le mécanisme prévu établira une série harmonisée de critères de sélection axés sur les résultats, de procédures d'exécution et d'indicateurs de performance et d'impact. Les partenaires qui participent à l'exécution de microprojets seront ensuite invités à présenter directement au PAM une nouvelle demande de soutien dans le cadre du nouveau mécanisme.
 - Comme il importe de lutter contre le VIH/SIDA au moyen de stratégies communautaires tendant à résoudre les problèmes qui se posent dans plusieurs domaines à la fois, la lutte contre le VIH/SIDA sera également fondée sur des plans d'action communautaire. Ce type d'appui gagnera en importance pendant toute la durée du programme de pays, et reposera sur une étroite collaboration entre le gouvernement, les ONG et les partenaires des Nations Unies.
65. Le Ministère des affaires féminines et de la coordination de l'action sociale est l'organisme gouvernemental qui a pour mission de fournir un appui aux groupes les plus vulnérables et notamment aux ménages dirigés par des femmes ou des orphelins et aux orphelins eux-mêmes. Le Ministère, en collaboration avec les Directions provinciales des quatre provinces du centre du pays, a entrepris de rédiger des plans sectoriels et stratégiques pour combattre le VIH/SIDA. Ces plans comportent un élément de développement des capacités communautaires appuyé par l'UNICEF, qui a pour but de mettre les communautés mieux à même de reconstituer leurs capacités affaiblies de faire face aux effets du VIH/SIDA, en particulier pour faire face aux besoins essentiels des orphelins et des enfants vulnérables.
66. Les équipes provinciales et les militants du Ministère des affaires féminines et de la coordination de l'action sociale au niveau des districts aideront les communautés à formuler leurs propres réactions sous forme de plans d'action communautaire, lesquels seront élaborés avec une participation systématique des femmes et, dans tous les cas, dans le respect de leurs besoins particuliers. Ces plans tendront à mettre en place des mécanismes d'aide aux orphelins, à organiser des campagnes de sensibilisation et de prévention, à créer des exploitations communautaires, à organiser des soins au foyer pour les personnes affectées par le SIDA, à mettre en place un système de microcrédit et à dispenser une formation. Une attention particulière sera accordée à la santé, à la nutrition et aux activités génératrices de revenus, entre autres. Le PAM appuiera l'exécution de ces plans d'action communautaire dans tous les cas où l'aide alimentaire présente un avantage comparatif.
67. Les plans d'action communautaire seront appuyés par le Ministère des affaires féminines et de la coordination de l'action sociale et, si des besoins additionnels ont été identifiés, seront revus par les comités provinciaux pour le développement des capacités communautaires présidés par le Ministère, auxquels participera le PAM. Ces comités évalueront l'utilisation pouvant être faite de l'aide alimentaire dans le cadre d'une enveloppe de mesures de soutien et veilleront ainsi à ce que l'aide alimentaire soit intégrée



à l'appui fourni par les autres partenaires. Le mécanisme envisagé permettra au PAM de contribuer à la lutte contre le VIH/SIDA dans le contexte d'une intervention conjointe des organismes des Nations Unies et des autres partenaires intéressés.

Bénéficiaires et avantages escomptés

68. Les communautés et les bénéficiaires seront sélectionnés sur la base des critères qui seront définis conjointement par le Ministère des affaires féminines et de la coordination de l'action sociale, le PAM et l'UNICEF. Ces critères seront notamment la prévalence du VIH/SIDA, la densité de population, le nombre d'orphelins, le degré de pauvreté, l'accessibilité (phase pilote) et la présence de prestataires de services. Cette activité sera progressivement élargie pendant toute la durée du programme de pays. L'on estime qu'en moyenne, environ 60 000 orphelins et enfants vulnérables recevront des vivres des institutions communautaires qui s'emploient à éduquer les enfants ou à s'en occuper. Environ 15 000 personnes recevront une aide alimentaire dans le contexte d'activités vivres-contre-travail, vivres-contre-avoirs ou vivres pour la formation tendant à créer des avoirs et à dispenser une formation pour faciliter la mise en oeuvre des plans d'action communautaire. Environ 12 000 ménages souffrant d'une grave insécurité alimentaire recevront des vivres dans le cadre de soins au foyer.
69. Les avantages de l'aide alimentaire sont notamment les suivants: éducation et amélioration de la situation nutritionnelle des enfants marginalisés, qui autrement n'auraient pas eu accès aux soins et à l'éducation; accroissement des capacités des communautés (grâce aux avoirs nouvellement acquis) de s'occuper des orphelins; sensibilisation à la santé, à la nutrition et aux activités génératrices de revenus de ceux qui fournissent des soins et subviennent aux besoins des ménages; et amélioration des chances des personnes affectées par le VIH/SIDA de préserver les avoirs familiaux.

Appui et coordination

70. Dans chaque province, le PAM fournira un appui pour le développement des capacités des communautés en fournissant les services d'un agent chargé de surveiller la distribution de vivres qui sera détaché auprès du bureau provincial du Ministère des affaires féminines et de la coordination de l'action sociale. Les agents chargés du suivi de la distribution de vivres, le personnel des Directions de district pour les affaires féminines et la coordination de l'action sociale et le personnel et les agents d'exécution recevront du PAM une formation à la manipulation, à l'entreposage, à la distribution et au suivi des produits alimentaires.
71. Pour compléter l'aide alimentaire fournie, d'autres partenaires (Ministère des affaires féminines et de la coordination de l'action sociale, UNICEF, éventuellement Fonds d'équipement des Nations Unies/Programme des Nations Unies pour le développement [PNUD] ou ONG) apporteront une assistance dans les domaines du microfinancement, de la formation ou d'autres domaines connexes, et les communautés elles-mêmes fourniront les autres apports non alimentaires nécessaires à l'exécution des plans d'action communautaire.
72. L'activité proposée a été élaborée dans le contexte du Plan-cadre, qui considère le VIH/SIDA comme un sérieux problème intersectoriel intéressant directement tous les organismes des Nations Unies qui opèrent au Mozambique. Cette activité est étroitement liée à l'initiative de l'UNICEF tendant à appuyer le Programme de développement des capacités communautaires du Ministère des affaires féminines et de la coordination de l'action sociale. D'autres organismes et donateurs devraient également participer à l'exécution du programme de pays. Les partenaires d'exécution sont notamment des ONG,



des organisations religieuses ou communautaires et les équipes de district relevant du Ministère, lesquels fourniront les articles non alimentaires nécessaires ainsi qu'une assistance technique et des services de formation. Le Groupe thématique du système des Nations Unies sur le VIH/SIDA, auquel participe activement le PAM, tient des consultations en permanence, avec l'appui du programme ONUSIDA. Son travail est harmonisé avec les politiques et stratégies encouragées par le Conseil national pour la lutte contre le SIDA.

Dispositifs de suivi

73. Cette activité sera exécutée par un assez grand nombre de partenariats passablement complexes (ONG, administrations locales et UNICEF). Il sera essentiel, si l'on veut que cette activité soit couronnée de succès et qu'elle soit bien exécutée, de mettre en place un système de suivi efficace et souple orienté vers les résultats. Il est prévu d'instituer un mécanisme de suivi conjoint dans le cadre duquel les responsabilités seraient partagées entre le Ministère des affaires féminines et de la coordination de l'action sociale, le PAM et l'UNICEF. Les indicateurs à surveiller sont notamment le nombre et le types d'avois communautaires créés, le nombre de petits enfants et d'autres personnes qui reçoivent des vivres par l'entremise des institutions communautaires, le nombre de personnes formées, les quantités d'aliments produites localement et le montant des recettes générées. Chaque Direction provinciale du Ministère sera rattachée à un système d'information commun qui servira également à suivre les indicateurs d'impact établis dans le contexte du Plan-cadre. Une évaluation interne à mi-parcours sera réalisée en prévision de l'évaluation du programme de pays.

Estimation des coûts

74. Il faudra mobiliser pour cette activité 16 960 tonnes de maïs, 505 tonnes d'huile végétale, 1 695 tonnes de légumineuses et 840 tonnes de sucre, à un coût opérationnel direct estimé à 6,3 millions de dollars. La contribution du gouvernement sur une période de cinq ans est estimée à 970 000 dollars.

Activités réalisées par le PAM dans le cadre d'opérations d'urgence, d'interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR) et d'opérations spéciales

75. Le Mozambique est un pays exposé aux catastrophes. Des plans d'intervention en cas d'urgence sont élaborés chaque année conjointement avec le gouvernement et des partenaires, notamment afin d'assurer une transition méthodique entre les secours d'urgence et les activités de développement. Le PAM intervient en cas de besoin pour faire face aux situations d'urgence. Chaque année, l'on estime qu'environ 200 000 personnes auront besoin de secours d'urgence dans le pays. Les stocks de produits alimentaires constitués dans le pays représentent une réserve qui permet d'intervenir rapidement.



Activités d'appui

76. Les activités d'appui ci-après sont prévues pendant l'exécution du programme de pays:
- Formation du personnel des organismes gouvernementaux et des partenaires d'exécution aux pratiques optimales en matière de sensibilisation à la parité hommes-femmes et à la prévention du VIH/SIDA, et participation des femmes aux processus décisionnels.
 - Mise à jour et affinage continu de l'évaluation de la vulnérabilité chronique, le PAM devant aider le Ministère de l'agriculture et du développement rural et le Secrétariat technique à la sécurité alimentaire et à la nutrition à renforcer les moyens d'analyse périodique de la vulnérabilité, particulièrement au niveau des districts, afin de suivre l'évolution de la situation et de préparer une carte d'allocation des ressources dans le contexte de la politique d'aide alimentaire actuellement à l'étude.
 - Élaboration de plans d'intervention en cas d'urgence pour aider le gouvernement et le PAM à prévoir les crises et à réagir rapidement à mesure qu'ils évoluent.
 - Activités de plaidoyer pour la lutte contre la faim en vue d'accroître et de mobiliser des quantités accrues de produits alimentaires et d'articles non alimentaires pour compléter l'aide alimentaire du PAM.

Principaux problèmes, hypothèses et risques

77. Les principales hypothèses sont les suivantes:
- La tendance générale à l'expansion de l'économie mozambicaine se poursuivra à peu près au même rythme qu'au cours des cinq dernières années, ce qui permettra au gouvernement d'accroître ses investissements dans l'éducation.
 - Il n'y aura pas plus d'une catastrophe exceptionnellement dévastatrice, comme les inondations de 2000, pendant la période couverte par le programme de pays, faute de quoi des activités d'exécution risqueraient de se trouver fortement affectées.
 - Le processus politique de décentralisation et d'habilitation des communautés sera mené à bien rapidement de manière à faciliter un transfert des responsabilités aux administrations locales, qui seront chargées de l'exécution des activités appuyées par l'aide alimentaire et de la coordination des programmes de développement, ce qui est indispensable si l'on veut renforcer l'appui communautaire aux activités de développement.
 - Le gouvernement et les donateurs mobiliseront des ressources et des articles non alimentaires en quantités suffisantes pour compléter l'appui fourni par le PAM sous forme d'aide alimentaire.
78. L'un des principaux risques est que:
- la prévalence du VIH/SIDA et ses effets négatifs continuent de s'aggraver, ce qui compromettrait les résultats obtenus dans les domaines du renforcement des capacités des communautés et de la valorisation des ressources humaines.



PROCESSUS DE GESTION DU PROGRAMME

Examen préalable

79. La faisabilité de chaque activité prévue par le programme de pays sera examinée des points de vue technique, social, économique et logistique, notamment pour pouvoir préparer les résumés d'activités. Les institutions spécialisées des Nations Unies seront invitées à fournir l'assistance technique nécessaire à cette fin. Comme il constitue une activité nouvelle élaborée spécifiquement dans le but d'exploiter les possibilités de programmation conjointe, le mécanisme communautaire de filet de sécurité sera examiné en coopération avec l'UNICEF. Lors de l'examen de toutes les activités, l'on s'attachera tout particulièrement à évaluer les capacités d'exécution et de suivi des organismes de contrepartie.
80. Des résumés d'activités sont soumis au Comité national pour le programme de pays, coprésidé par le Ministère des affaires étrangères et de la coopération et le PAM, auquel participent également les huit institutions des Nations Unies représentées dans le pays, les donateurs, les ministères sectoriels et des ONG sélectionnées.

Exécution du programme

81. Aux fins de la gestion du programme de pays, le bureau de pays compte établir une solide présence sur le terrain au moyen de bureaux auxiliaires, lesquels sont indispensables si l'on considère les dimensions du pays, sa faible densité de population et la forte dispersion des peuplements, ainsi que la cherté extrême des déplacements à l'intérieur du pays. Comme il sera mis un accent de plus en plus marqué sur le développement communautaire, le PAM aura besoin d'effectifs importants pour concevoir et exécuter les interventions et mener à bien les activités dans les domaines de la logistique, des transports, du suivi et de l'évaluation.
82. Le Fonds vivres pour le développement sera établi dans 20 districts; dans chacun d'entre eux, il sera désigné un inspecteur des distributions de vivres qui sera chargé de suivre le déroulement de cette activité et de renforcer les capacités des communautés et les autorités des districts. Cela s'est avéré suffisant par le passé. Ces inspecteurs seront progressivement retirés à mesure que les capacités des organismes de contrepartie seront renforcées.
83. La nécessité d'une présence renforcée sur le terrain pour la mise en oeuvre du programme d'alimentation scolaire sera analysée pendant l'examen de ce programme.
84. L'autorité gouvernementale de coordination continuera d'être le Ministère des affaires étrangères et de la coopération. Les organismes gouvernementaux de contrepartie seront le Ministère de l'éducation (alimentation scolaire et construction d'écoles communautaires), le Ministère de l'agriculture et du développement rural et l'Institut national pour la gestion des catastrophes (Fonds vivres pour le développement) et le Ministère des affaires féminines et de la coordination de l'action sociale (mécanisme communautaire de filet de sécurité). Ces organismes veilleront à ce que toutes les activités soient intégrées aux plans de développement communautaire et aux plans provinciaux de réduction de la pauvreté. Les ONG internationales et, de plus en plus, nationales constitueront d'importants partenaires aussi bien pour les activités de développement que pour les opérations d'urgence.
85. Le PAM est tenu d'acheter des produits alimentaires de la plus haute qualité et aux prix les plus économiques, de manière transparente, sur appel d'offres international. Du fait de l'insuffisance des moyens de classement, d'entreposage et de manutention ainsi que des coûts élevés du transport interne, il sera difficile pour les fournisseurs nationaux de



répondre à ces conditions. Cependant, la production agricole est en hausse, surtout dans les provinces les plus peuplées de Nampula et de Zambezia. D'autres partenaires de développement, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Union européenne, fournissent un appui aux associations d'agriculteurs et de négociants. Le PAM redoublera d'efforts pour passer systématiquement des contrats d'achat de produits locaux avec ces associations à condition que des produits alimentaires de qualité appropriée puissent être achetés en quantités suffisantes à des prix compétitifs.

86. Les parties prenantes, en particulier le Fonds vivres pour le développement et le mécanisme communautaire de filet de sécurité, interviendront à la demande des communautés elles-mêmes après que celles-ci auront identifié les activités à entreprendre. Le programme d'alimentation scolaire dans les externats et les programmes de distribution de rations ne seront exécutés que dans les écoles où il aura été constitué des associations de parents résolues à participer à l'exécution des activités. Le PAM exigera —et fera le nécessaire à cette fin— que les femmes soient représentées comme il convient aux comités chargés de prendre les décisions. L'on s'attachera à encourager une participation active des directeurs de pensionnats en organisant chaque année au niveau des provinces des séminaires de formation dont les résultats seront ensuite suivis.
87. La conception du programme de pays ménage une flexibilité considérable. L'approche communautaire permettra d'utiliser les ressources de la manière la mieux appropriée compte tenu des besoins de chaque communauté et de sa propre situation spécifique. Le PAM et ses partenaires pourront réaffecter les ressources en fonction de l'évolution des besoins. Toute réaffectation éventuelle des ressources vers d'autres activités ou composantes sera décidée d'un commun accord par le Comité national d'examen du programme.
88. Le PAM, conjointement avec le gouvernement et ses partenaires, continuera d'élaborer chaque année des plans d'intervention en cas d'urgence, indispensables si l'on veut pouvoir réagir en cas de crise et en atténuer efficacement les effets tout en assurant un continuum entre les secours d'urgence et les activités de développement.

Stratégie de retrait

89. Le programme d'alimentation scolaire dans les pensionnats pourra être réduit peu à peu lorsque les directeurs d'établissement auront été formés à la gestion des cantines et lorsqu'il aura été créé des unités scolaires de production afin d'accroître les revenus et la disponibilité d'aliments. Il faudra également accroître les crédits budgétaires alloués aux pensionnats. Dans un premier temps, le programme d'alimentation scolaire dans les externats sera réalisé surtout pour les élèves des sixième et septième années d'études. Ces écoles disparaîtront peu à peu et seront remplacées par des écoles couvrant l'intégralité de l'enseignement primaire (première à septième années).
90. Le Fonds vivres pour le développement ne sera établi que dans un nombre limité de districts, dans lesquels l'on s'attachera à renforcer les capacités des communautés et des autorités d'atténuer l'impact des catastrophes. Ainsi, le FVD cessera de fonctionner lorsque les plans élaborés par les communautés seront exécutés et que les capacités nécessaires auront été créées. Si la stratégie de retrait est inspirée par les mêmes principes que celle qui sera suivie dans le cas du mécanisme communautaire de filet de sécurité, le nombre et l'emplacement des communautés qui bénéficieront de cette activité changeront selon l'évolution de la prévalence et de l'impact du VIH/SIDA. Il est donc à prévoir que cette activité devra être poursuivie pendant une période considérable.



Durabilité

91. Grâce à l'accent plus marqué qui est mis sur le développement communautaire et le renforcement des capacités, les communautés et les personnes responsables de la gestion et de l'entretien des avoirs créés grâce à l'aide alimentaire se trouveront être les véritables auteurs et propriétaires de ces avoirs et auront les compétences et les moyens nécessaires pour les conserver. Les résultats attendus du programme de distribution de rations aux filles et aux orphelins, c'est-à-dire l'accroissement des taux de scolarisation et d'assiduité et l'amélioration des résultats scolaires, ne seront durables que si cette activité est réalisée assez longtemps pour que toute une génération de femmes ait eu accès à l'éducation. Une fois éduquées, les femmes feront en sorte que leurs filles aillent à l'école, même en l'absence d'aide alimentaire.

Suivi et évaluation du programme de pays

92. Le bureau du PAM au Mozambique applique des principes et des méthodes de gestion axés sur les résultats pour le suivi et l'évaluation de ses activités. Les objectifs des activités seront définis en fonction des objectifs annuels reflétés dans le Plan-cadre.
93. Les matrices existantes du cadre logique, actuellement complètes, y compris les indicateurs d'avancement du programme, de résultats et d'impact, seront mises à jour de manière qu'il y soit intégré, dans le cadre du processus d'examen, toutes les activités prévues dans le contexte du mécanisme communautaire de filet de sécurité. Les plans détaillés de suivi qui ont été élaborés comprennent les objectifs pour chacune des années d'exécution du programme de pays. Les procédures de suivi et l'établissement de rapports existent déjà pour plusieurs composantes du programme d'alimentation scolaire et pour le Fonds vivres pour le développement. Il en sera également établi pour le nouveau mécanisme communautaire de filet de sécurité. En cas de besoin, les entités ou personnes responsables du suivi et des rapports seront formées. Ainsi, le suivi des projets, des rapports et des évaluations feront apparaître l'impact que les activités ont eu sur les individus, les communautés et les structures du gouvernement national en contribuant à réduire la vulnérabilité des communautés menacées par l'insécurité alimentaire.
94. Des rapports annuels sont soumis à l'examen du comité chargé du programme de pays. Le comité visite également les sites des activités pour suivre l'avancement du programme. En outre, le programme de pays sera l'un des principaux éléments évalués lors de l'examen à mi-parcours du Plan-cadre.

Activités complémentaires

95. Si des ressources additionnelles deviennent disponibles, les activités prévues par le programme de pays seront complétées par un élargissement du programme d'alimentation scolaire et des activités de construction d'écoles communautaires.
96. L'élargissement du programme d'alimentation scolaire (activité complémentaire 1) permettrait de fournir deux repas par jour à 40 000 élèves de plus dans les écoles primaires et de distribuer deux rations annuelles à 10 000 familles de filles ou d'orphelins. Pour cette activité, il faudrait 13 750 tonnes de céréales, 4 000 tonnes de mélange maïs-soja, 930 tonnes d'huile végétale, 875 tonnes de légumineuses et 430 tonnes de sucre, à un coût opérationnel direct de 11,7 millions de dollars. La contribution du gouvernement sur une période de cinq ans est estimée à 3,3 millions de dollars.
97. Dans les provinces où l'insécurité alimentaire est la plus grave (Maputo, Gaza, Inhambane, Sofala, Manica et Tete), l'activité complémentaire 2 permettrait à 300 communautés pauvres et sous-alimentées d'investir dans l'éducation au moyen



d'activités vivres-contre-avoirs en construisant des écoles primaires complètes, y compris des logements pour les maîtres, et en aménageant des systèmes d'approvisionnement en eau salubre et d'assainissement. Environ 22 800 membres des communautés et de leurs familles (dont 50 pour cent de femmes) bénéficieraient directement de cet appui, lequel profiterait indirectement aussi à 126 000 enfants qui pourraient aller à l'école et à 1 800 maîtres auxquels il serait fourni un logement décent. Les ressources nécessaires pour cette activité sont estimées à 20 520 tonnes de maïs, 2 050 tonnes de légumineuses, 615 tonnes d'huile végétale et 1 025 tonnes de sucre, à un coût opérationnel direct de 7,9 millions de dollars. La contribution du gouvernement sur une période de cinq ans est estimée à 3,8 millions de dollars.

98. Ces activités complémentaires ne seront exécutées que si des ressources bilatérales ou de nouvelles ressources multilatérales à emploi spécifique deviennent disponibles. Le PAM est entièrement tributaire des contributions volontaires des donateurs.

Évaluation

99. Les différentes activités seront revues et évaluées comme indiqué au paragraphe 72 ci-dessus. Le programme de pays en tant que tel fera l'objet d'une évaluation deux ans environ avant la présentation du programme de pays devant lui succéder, c'est-à-dire à la fin de 2004, ce qui permettra de tenir compte des recommandations formulées à l'issue de l'évaluation dans la préparation du prochain SSP. L'évaluation déterminera si les objectifs du programme de pays étaient réalistes et dans quelle mesure ils ont été atteints. En particulier, elle portera sur des thèmes clés comme le ciblage, la consommation alimentaire, la création d'avoirs durables, la parité hommes-femmes et la coordination avec le gouvernement et les autres donateurs ou institutions. L'évaluation tendra également à analyser le processus de formulation du programme de pays dans le contexte de son intégration au Plan-cadre et à faire en sorte que le PAM puisse rendre compte comme il convient au Conseil d'administration de l'exécution des activités. Aucun effort ne sera négligé pour qu'une évaluation conjointe soit réalisée sous l'égide du Groupe des Nations Unies pour le développement.

RECOMMANDATION

100. Pour le programme de pays proposé pour le Mozambique, qui couvre la période 2002-2006, le Directeur exécutif demande au Conseil d'administration d'approuver, dans la limite des ressources disponibles, l'allocation de 39,8 millions de dollars, couvrant la totalité des coûts opérationnels directs de base, et de 19,7 millions de dollars pour des activités complémentaires (comme indiqué à l'annexe III).



ANNEXE I

RESUME DU SSP POUR LE MOZAMBIQUE (WFP/EB.2/2001/4/1)

Le Mozambique est l'un des pays les plus pauvres du monde; son produit intérieur brut (PIB) par habitant s'élevait en 1999 à 240 dollars. La densité de la population est faible (environ 20/km²), la population principalement rurale (à raison de 80 pour cent) et l'économie, qui est essentiellement agricole (le secteur représente 30 pour cent du PIB et 80 pour cent des exportations), est particulièrement vulnérable aux catastrophes naturelles (cyclones, inondations et sécheresses) qui frappent régulièrement le pays. Soixante-quatre pour cent des citoyens mozambicains vivent dans des ménages touchés par l'insécurité alimentaire. Le niveau de l'insécurité alimentaire est un peu plus élevé en zone urbaine (67 pour cent) que dans les zones rurales (63 pour cent). La concentration actuelle des activités du PAM dans le centre et le sud du pays se justifie par le fait qu'il s'agit de zones de faim chronique à court terme, où l'assistance alimentaire présente un avantage comparatif marqué; il s'agit aussi des zones les plus vulnérables aux inondations et à la sécheresse, et où les taux de VIH/SIDA sont les plus élevés.

Les principales orientations des objectifs stratégiques à long terme ne seront pas modifiées par rapport au programme de pays actuel, mais il y aura une modification dans le poids relatif des activités du programme, pour soutenir davantage le secteur de l'éducation (en insistant sur les filles et les enfants devenus orphelins à cause du VIH/SIDA ainsi que sur l'analphabétisme fonctionnel chez les adultes) ainsi que les programmes destinés à aider les communautés et les ménages à reconstituer leur assise matérielle et à retrouver des moyens de subsistance durables pouvant résister aux catastrophes naturelles.

La mission du PAM au Mozambique consistera à aider les communautés touchées par l'insécurité alimentaire à réduire leur faim chronique à court terme et par là à contribuer à l'objectif national de l'élimination de la pauvreté. Dans le cadre du bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le PAM contribuera à la réalisation du droit à des moyens de subsistance durables, à la sécurité personnelle, à la participation pleine et entière, à la protection et à l'égalité, à la connaissance et à une vie longue et en bonne santé, en concentrant son action sur quatre secteurs stratégiques: investissement dans le capital humain; création, maintien et relèvement d'actifs durables; amélioration de l'état nutritionnel des pauvres souffrant de la faim et touchés par le VIH/SIDA; enfin, planification en prévision de catastrophes, atténuation de leurs conséquences et gestion des catastrophes. Dans ce contexte, la réduction des déséquilibres entre les sexes, entre les villes et les campagnes et entre les régions sera une priorité dans chacun de ces domaines d'action. Ainsi, conformément à la politique du PAM visant à favoriser le développement (décision 1999/EB.A/2), les ressources du PAM seront utilisées pour viser les objectifs stratégiques suivants:

- permettre aux familles pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation;
- permettre aux familles pauvres d'acquérir des actifs et de les conserver;
- atténuer les effets des catastrophes naturelles dans les régions vulnérables à des crises répétées de cette nature.

Les activités futures seront concentrées exclusivement sur les districts les plus pauvres, marqués par l'insécurité alimentaire chronique, par des taux élevés d'analphabétisme chez les femmes, par la pauvreté urbaine et par l'infection par le VIH/SIDA. Les activités seront de



plus en plus réalisées par l'intermédiaire des écoles et du Fonds alimentaire (désormais dénommé Fonds vivres pour le développement). En outre, le PAM apportera un appui, par l'intermédiaire de son Unité d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV), au Ministère de l'agriculture et du développement rural.

Le présent schéma de stratégie de pays (SSP), qui se fonde sur le bilan commun de pays, servira de base pour la préparation du programme de pays du Mozambique pour la période 2002–2006. Il a été mis au point grâce à un processus de consultation auquel ont pris part un grand nombre de représentants d'organismes gouvernementaux, d'institutions des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales (ONG) et de donateurs. Le processus a été synchronisé et harmonisé avec celui du futur Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement concernant le Mozambique, ainsi qu'avec les plans d'autres partenaires de développement. Les possibilités de définir des programmes de manière conjointe en sont encore au stade de la conception. Les partenaires intéressés par l'éducation et le développement rural n'ont pas encore mené à terme leurs procédures internes de planification et de préparation de budgets. Il sera donc nécessaire de procéder avec souplesse dans la programmation de l'assistance du PAM, afin de pouvoir tirer parti des occasions qui se présentent.

PRINCIPAUX POINTS SOULEVES DURANT LE DEBAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE SSP POUR LE MOZAMBIQUE

Le Conseil a souscrit au SSP et a observé que celui-ci reflétait les secteurs prioritaires identifiés dans le bilan commun de pays et dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. En outre, il a relevé que le SSP avait été élaboré en étroite consultation entre le PAM, le gouvernement et les donateurs.

Plusieurs membres ont félicité le PAM de promouvoir les achats locaux de produits alimentaires, mais ont aussi appelé l'attention sur les problèmes posés par les normes régissant les achats concernant le classement, le contrôle, la qualité et le coût. Le Secrétariat a ajouté que les difficultés entraînées par les frais de transport et par les impôts perçus sur les achats locaux étaient en cours de règlement avec le gouvernement.

En ce qui concerne l'absence de politique nationale d'aide alimentaire, le Conseil a été informé que le PAM collaborait à l'adoption d'un cadre juridique qui relierait les divers aspects de l'aide alimentaire à la production locale, et que l'on s'employait à préparer des directives concernant les achats afin d'orienter les associations d'agriculteurs dans le contexte du programme d'aide alimentaire.

Plusieurs membres ont noté que les bureaux de pays devaient rechercher plus activement les partenariats nécessaires, surtout pour les activités de développement. Un membre a signalé qu'il fallait prévoir des intrants complémentaires suffisants pour le Fonds vivres pour le développement. Le Secrétariat a expliqué que le gouvernement et les donateurs s'employaient maintenant plus activement à identifier les ressources non vivrières nécessaires tant pour le Fonds vivres pour le développement que pour les activités d'alimentation scolaire.

Un membre a suggéré que le PAM devrait examiner le financement multidonateurs administré par le gouvernement. Le Secrétariat a signalé que le gouvernement gérait actuellement les fonds provenant d'un pool de donateurs destinés au renforcement institutionnel et qu'il pourrait peut-être gérer les activités d'appui financées par de multiples donateurs dans le cadre du Fonds vivres pour le développement.

Plusieurs représentants se sont félicités de l'inclusion d'activités de lutte contre le VIH/SIDA dans le prochain programme de pays. Le Conseil a pris note en outre du fait que le PAM



préparait des directives sur l'aide alimentaire et le VIH/SIDA et qu'il avait établi un groupe de travail chargée d'arrêter la politique en la matière et d'examiner les questions de dotation en ressources et les problèmes opérationnels.



**RÉSUMÉ DU CADRE LOGIQUE
PROGRAMME DE PAYS POUR LE MOZAMBIQUE (2002–2006)**

Hiérarchie des résultats		Indicateurs de performance	Hypothèses et risques
Objectif au plan national Le Plan d'action pour la réduction de pauvreté absolue (PARPA) élaboré par le gouvernement a pour principal objectif "une réduction substantielle des niveaux de pauvreté absolue au Mozambique grâce à des mesures de nature à renforcer les capacités et à améliorer les possibilités pour tous les Mozambicains, en particulier les pauvres."		L'incidence de la pauvreté absolue est ramenée de 70 pour cent en 1997 à moins de 60 pour cent en 2005 et à moins de 50 pour cent d'ici la fin de la première décennie du XXI ^e siècle	La tendance générale à l'expansion de l'économie mozambicaine se poursuivra à peu près au même rythme qu'au cours des cinq dernières années, ce qui permettra au gouvernement d'accroître les investissements dans l'éducation, les services sociaux et l'infrastructure. La gouvernance et l'État de droit continueront d'être renforcés.
Objectif du programme de pays Renforcement des capacités des ménages pauvres qui ont faim (et spécialement des femmes et des enfants) de prendre en main leur propre développement et de résister aux chocs économiques extérieurs, aux sécheresses et aux inondations, tout en s'attachant à promouvoir la parité hommes-femmes et à lutter contre le VIH/SIDA		Indicateurs d'impact L'incidence sur la pauvreté absolue est ramenée de 70 pour cent en 1997 à moins de 60 pour cent en 2005; la dépendance chronique à l'égard de l'aide alimentaire est réduite dans la plupart des districts exposés aux catastrophes	Les effets des catastrophes naturelles ne perturbent pas les activités des programmes pendant une période totale de plus d'un an.
Objet du programme de pays		Indicateurs des produits du programme de pays	Hypothèses et risques
1.	Contribuer à l'objectif stratégique du Plan-cadre consistant à promouvoir le droit au savoir grâce à une augmentation des taux de scolarité et d'assiduité et à une plus grande capacité d'apprendre, particulièrement pour les filles et les orphelins	Augmentation du nombre d'enfants qui achèvent avec succès leurs études primaires et secondaires	La tendance générale à l'expansion de l'économie mozambicaine se poursuivra à peu près au même rythme qu'au cours des cinq dernières années, ce qui permettra au gouvernement d'accroître les investissements dans l'éducation.
2.	Contribuer à l'objectif stratégique du Plan-cadre consistant à promouvoir le droit à la sécurité personnelle en mettant les communautés mieux à même de prévenir les catastrophes et d'en atténuer les effets négatifs, y compris le VIH/SIDA	Des activités communautaires différenciées selon les sexes sont réalisées par les communautés pour atténuer les effets des catastrophes dans les régions qui y sont exposées; augmentation du pourcentage d'orphelins qui fréquentent l'école; augmentation du pourcentage de personnes vivant avec le VIH/SIDA qui sont traitées au foyer	Le processus de décentralisation et d'habilitation des communautés sera mené à bien assez rapidement pour pouvoir transférer aux administrations locales la responsabilité de l'exécution des activités appuyées par l'aide alimentaire et de la coordination des activités de développement revêtant une importance capitale pour les programmes d'appui au développement communautaire.



**RÉSUMÉ DU CADRE LOGIQUE
PROGRAMME DE PAYS POUR LE MOZAMBIQUE (2002–2006)**

Objet de chaque activité du programme de pays		Indicateurs des résultats des activités*	Hypothèses et risques
1.1**	Les enfants des ménages pauvres ont plus facilement accès aux externats du deuxième cycle primaire (première à septième années d'études)	Les taux bruts et nets de scolarité ainsi que les taux de passage à la classe supérieure des classes de sixième et de septième sont accrus de 2 (4) pour cent par an	La mise en oeuvre du Plan stratégique pour le secteur de l'éducation se poursuit.
1.2**	Accroissement du pourcentage de filles qui fréquentent les écoles primaires du deuxième cycle	Les taux de scolarisation des filles dans les classes de sixième et de septième se sont accrus de 7 pour cent et de 30 pour cent dans les provinces septentrionales	La mise en oeuvre du Plan stratégique pour le secteur de l'éducation se poursuit.
1.3**	Les orphelins ont accès à l'éducation primaire du deuxième cycle	Augmentation du pourcentage des orphelins qui fréquentent les classes de sixième et de septième	La mise en oeuvre du Plan stratégique pour le secteur de l'éducation se poursuit.
1.4	Les enfants des ménages pauvres ont accès aux pensionnats à tous les niveaux de l'éducation	Le taux de passage à la classe supérieure dans les pensionnats augmente de 4 pour cent par an Le nombre annuel de diplômés augmente de 20 pour cent Le pourcentage de filles dans les pensionnats passe de 25 pour cent à 33 pour cent	La mise en oeuvre du Plan stratégique pour le secteur de l'éducation se poursuit.
1.5***	Amélioration de l'accès à l'éducation de base des enfants des familles pauvres des régions rurales; réduction des distances séparant le foyer et l'école afin de permettre aux familles d'investir dans le capital humain et, à cette fin, augmentation du nombre d'écoles primaires offrant un cycle complet d'études dans les régions touchées par l'insécurité alimentaire	Les taux de scolarisation et de poursuite des études augmentent de 10 pour cent Les nouvelles infrastructures sont entretenues par les écoles et les communautés	La mise en oeuvre du Plan stratégique pour le secteur de l'éducation se poursuit. Le processus de décentralisation et d'habilitation des communautés sera mené à bien assez rapidement pour pouvoir transférer aux administrations locales la responsabilité de l'exécution des activités appuyées par l'aide alimentaire et de la coordination des activités de développement revêtant une importance capitale pour les programmes d'appui au développement communautaire.



**RÉSUMÉ DU CADRE LOGIQUE
PROGRAMME DE PAYS POUR LE MOZAMBIQUE (2002–2006)**

Objet de chaque activité du programme de pays		Indicateurs des résultats des activités*	Hypothèses et risques
2.1	Les ménages pauvres et les communautés des districts les plus touchés par l'insécurité alimentaire sont mieux à même de se préparer aux catastrophes naturelles, de réagir et d'en atténuer les effets grâce à des mesures leur permettant d'investir dans l'infrastructure communautaire dans les domaines de la gestion des eaux, de l'agriculture, de l'érosion des sols et des transports, et ils savent mieux comment atténuer les effets des catastrophes	Nombre et type d'avoins créés 50 pour cent des avoins créés sont gérés et entretenus par les communautés Nombre de personnes formées, par matières et par sexe	Le processus de décentralisation et d'habilitation des communautés sera mené à bien assez rapidement pour pouvoir transférer aux administrations locales la responsabilité de l'exécution des activités appuyées par l'aide alimentaire et de la coordination des activités de développement revêtant une importance capitale pour les programmes d'appui au développement communautaire.
2.2	Les communautés et les familles sont mieux à même de satisfaire les besoins essentiels des enfants, et surtout des orphelins et des enfants vulnérables, en matière de soins, de nutrition et d'éducation, ainsi que d'appuyer les ménages affectés par le VIH	Augmentation du pourcentage d'orphelins qui fréquentent l'école Diminution du taux d'abandons scolaires Augmentation du pourcentage de personnes qui vivent avec le VIH/SIDA et qui sont soignées au foyer	Risque: La prévalence du VIH/SIDA et son impact négatif continuent de s'aggraver, ce qui compromet les résultats obtenus grâce aux efforts de renforcement des capacités des communautés et de valorisation des ressources humaines.
Principaux résultats		Indicateurs de résultats*	Hypothèses et risques
1.1.1	30 000 (+ 40 000) élèves par an reçoivent en classe deux repas nutritifs par jour****	Le taux de passage à la classe supérieure augmente de plus de 10 pour cent par an; les associations de parents et de maîtres comptent au moins 50 pour cent de femmes	La mise en oeuvre du Plan stratégique pour le secteur de l'éducation se poursuit.
1.2.1	6 400 (+ 8 000) filles reçoivent chaque année scolaire deux rations à emporter à la maison****	Quantités de rations distribuées aux familles remplissant les conditions requises	
1.3.1	1 600 (+ 2 000) orphelins reçoivent chaque année scolaire deux rations à emporter à la maison****	Quantités de rations distribuées aux familles remplissant les conditions requises	
1.4.1	Jusqu'à 40 000 élèves des pensionnats, 1 800 enseignants et 1 700 membres du personnel reçoivent pendant l'année scolaire trois repas par jour	Quantité de repas fournis chaque année dans les pensionnats grâce à l'aide alimentaire du PAM	



**RÉSUMÉ DU CADRE LOGIQUE
PROGRAMME DE PAYS POUR LE MOZAMBIQUE (2002–2006)**

Principaux résultats		Indicateurs de résultats*	Hypothèses et risques
1.5.1	300 écoles sont construites et équipées conformément aux normes de construction du Ministère de l'éducation, avec cinq salles de classe et un bureau chacune***	Nombre d'écoles effectivement construites et équipées	Le gouvernement et les donateurs mobilisent des ressources et des articles non alimentaires pour compléter l'appui du PAM.
1.5.2	900 logements de deux pièces sont construits pour les enseignants***	Nombre de logements pour les enseignants effectivement construits	
1.5.3	2 100 installations sanitaires sont construites (1 200 latrines pour les étudiants et 900 pour le personnel), et il est creusé 300 puits***	Nombre d'installations sanitaires et de puits effectivement construits	
1.5.4	22 800 personnes reçoivent une assistance pour leurs familles dans le cadre d'activités vivres-contre-avoirs dans les régions touchées par l'insécurité alimentaire***	Quantités de vivres distribuées aux participants remplissant les conditions requises	
2.1.1	Les avoirs visant à prévenir les catastrophes naturelles sont créés dans les domaines de l'agriculture, des travaux publics communautaires, de l'éducation et de la santé	75 pour cent des projets d'infrastructure approuvés dans les régions d'intervention sont achevés pendant la période du programme de pays	Le processus de décentralisation et d'habilitation des communautés sera mené à bien assez rapidement pour pouvoir transférer aux administrations locales la responsabilité de l'exécution des activités appuyées par l'aide alimentaire et de la coordination des activités de développement revêtant une importance capitale pour les programmes d'appui au développement communautaire.
2.1.2	Les communautés ciblées sont sensibilisées dans les domaines de l'atténuation des effets des catastrophes, de la préservation de l'environnement, de l'utilisation de semences appropriées, de l'entreposage et de l'alimentation, du VIH/SIDA et de l'hygiène	Il est réalisé dans chaque communauté cible au moins un programme de sensibilisation dans l'un des domaines susmentionnés, avec au moins 50 pour cent de participantes	
2.1.3	Les communautés et les autorités de district assument la responsabilité de la gestion durable et de l'entretien des avoirs	Il est conclu un accord de gestion et d'entretien pour 80 pour cent des avoirs créés	Les communautés tirent parti des connaissances et des compétences acquises grâce à leur sensibilisation.
2.1.4	L'accès à l'alimentation est garanti pour environ 40 000 ménages par an pendant la durée du projet	Quantités de vivres distribuées aux participants remplissant les conditions requises	



**RÉSUMÉ DU CADRE LOGIQUE
PROGRAMME DE PAYS POUR LE MOZAMBIQUE (2002–2006)**

Principaux résultats		Indicateurs de résultats*	Hypothèses et risques
2.2.1	60 000 orphelins ou enfants vulnérables par an reçoivent des vivres par l'intermédiaire des institutions communautaires	Quantités de vivres distribuées aux participants remplissant les conditions requises	
2.2.2	Il est créé des avoires communautaires permettant de mieux dispenser des soins et des services d'éducation	Nombre et type d'avoires effectivement créés Au moins 50 pour cent de femmes ont participé à la création d'avoires	Le processus de décentralisation et d'habilitation des communautés sera mené à bien assez rapidement pour pouvoir transférer aux administrations locales la responsabilité de l'exécution des activités appuyées par l'aide alimentaire et de la coordination des activités de développement revêtant une importance capitale pour les programmes d'appui au développement communautaire.
2.2.3	Les participants ont été sensibilisés, informés et formés dans des domaines comme le VIH/SIDA, la nutrition et la santé et la création de nouvelles activités génératrices de revenus	Les ménages affectés par le VIH/SIDA sont mieux à même de préserver leurs avoires	
2.2.4	15 000 personnes par an reçoivent des rations familiales dans le cadre d'activités vivres-contre-travail ou vivres-contre-avoires	Quantités de vivres distribuées aux participants remplissant les conditions requises	Les communautés tirent parti des connaissances et compétences acquises grâce à leur sensibilisation.
2.2.5	12 000 ménages souffrant d'une grave insécurité alimentaire reçoivent des vivres dans le cadre de programmes d'aide au foyer	Quantités de vivres distribuées aux participants remplissant les conditions requises	Risque: La prévalence du VIH/SIDA et son impact négatif continuent de s'aggraver, ce qui compromet les résultats obtenus grâce aux efforts de renforcement des capacités des communautés et de valorisation des ressources humaines.

* À définir lors de l'évaluation des activités.

** Y compris buts de l'activité complémentaire 1.

*** Si l'activité complémentaire 2 peut être réalisée.

**** Les chiffres entre parenthèses désignent le nombre de bénéficiaires si l'activité complémentaire 1 peut également être réalisée.

Bénéficiaires cibles: Enfants des ménages pauvres qui ont faim dans les districts ruraux et périurbains; Ménages et communautés les plus vulnérables aux catastrophes naturelles et au VIH/SIDA; femmes, filles et enfants vulnérables, et en particulier orphelins.



ANNEXE III

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR LE PROGRAMME DE PAYS DU MOZAMBIQUE
(2002-2006)

Activités fondamentales

	Activité 1	Activité 2	Activité 3	Total
Produits alimentaires (en tonnes)	53 500,00	35 400,00	20 000,00	108 900,00
Produits alimentaires (valeur)	10 108 000,00	5 619 000,00	2 969 720,00	18 696 720,00
Transport extérieur	3 177 000,00	769 020,00	433 424,00	4 379 444,00
TTEM (total)	7 276 000,00	4 389 600,00	2 540 000,00	14 205 600,00
TTEM (coût par tonne)	136,00	124,00	127,00	129,00
Autres COD	1 349 000,00	801 500,00	424 550,00	2 575 050,00
Total, coûts opérationnels directs	21 963 000,00	11 614 520,00	6 387 700,00	39 857 220,00
CAD ¹				
CAI ²				3 108 000,00
Total, coûts pour le PAM				42 966 220,00
Contribution du gouvernement	4 950 000,00	1 100 000,00	970 000,00	7 020 000,00

¹ Le montant des coûts d'appui directs (CAD) est un chiffre purement indicatif présenté au Conseil pour information. L'allocation annuelle des CAD à un programme donné est passée en revue et fixée chaque année après évaluation des montants nécessaires au titre des CAD et des ressources disponibles.

² Le taux appliqué aux coûts d'appui indirects (CAI) peut être modifié par le Conseil au cours de la période couverte par le programme de pays.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR LE PROGRAMME DE PAYS DU MOZAMBIQUE
(2002-2006)

Activités complémentaires

	Activité 1	Activité 2	Total
Produits alimentaires (en tonnes)	19 985	21 210	44 195,00
Produits alimentaires (valeur)	5 488 575	3 841 900	9 330 475
Transport extérieur	2 992 874	525 598	3 518 472
TTEM (total)	2 717 960	3 002 040	5 720 000
TTEM (coût par tonne)	136	124	260,00
Autres COD	575 000	551 100	1 126 100
Total, coûts opérationnels directs	11 794 394	7 944 800	19 739 194
CAD ¹			1 990 500
CAI ²			1 694 900
Total, coûts pour le PAM			23 424 594
Contribution du gouvernement	3 300 000	3 800 000	7 100 000

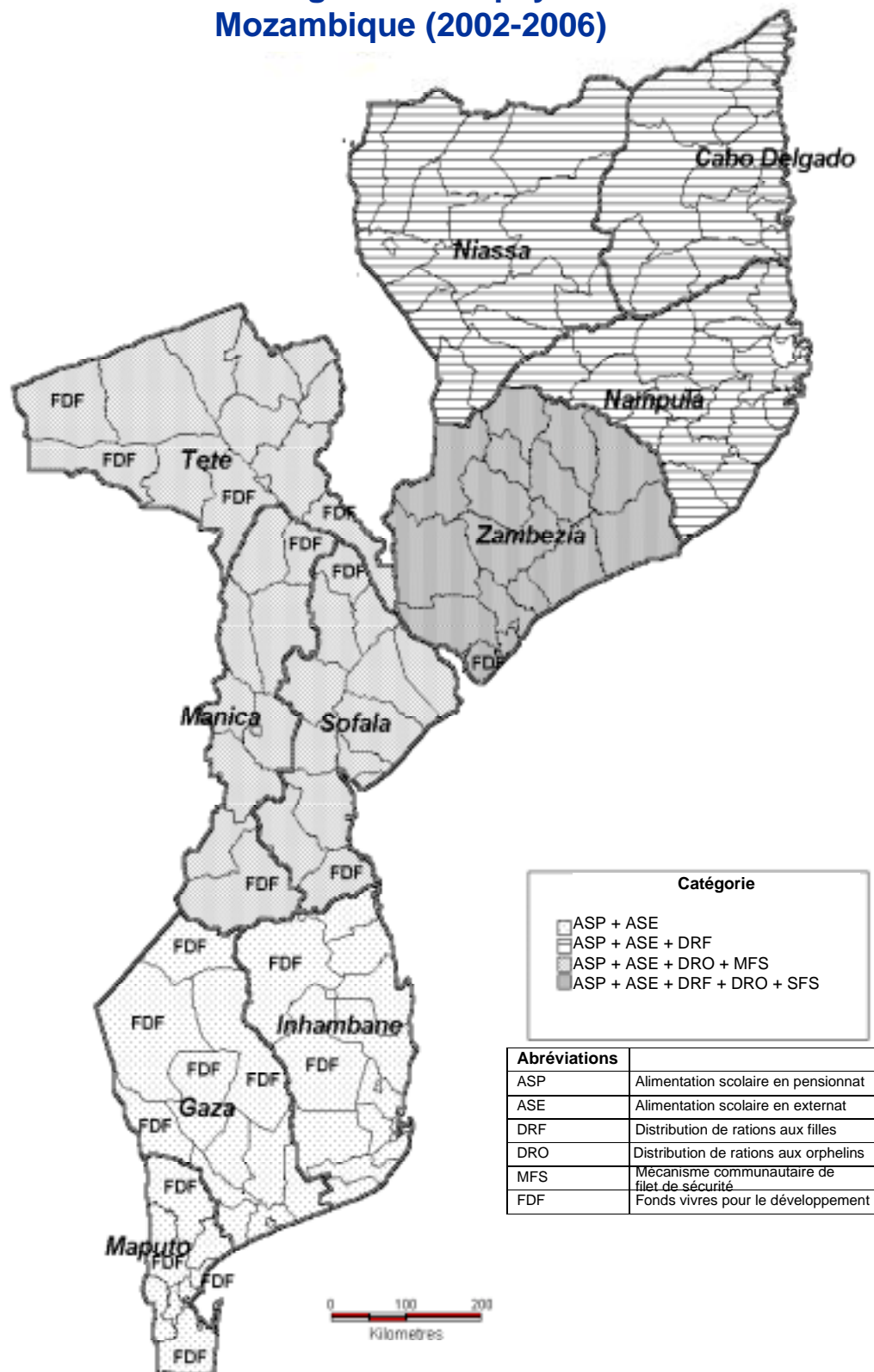
¹ Le montant des coûts d'appui directs (CAD) est un chiffre purement indicatif présenté au Conseil pour information. L'allocation annuelle des CAD à un programme donné est passée en revue et fixée chaque année après évaluation des montants nécessaires au titre des CAD et des ressources disponibles.

² Le taux appliqué aux coûts d'appui indirects (CAI) peut être modifié par le Conseil au cours de la période couverte par le programme de pays.



ANNEXE IV

Programme de pays Mozambique (2002-2006)



Abréviations	
ASP	Alimentation scolaire en pensionnat
ASE	Alimentation scolaire en externat
DRF	Distribution de rations aux filles
DRO	Distribution de rations aux orphelins
MFS	Mécanisme communautaire de filet de sécurité
FDF	Fonds vivres pour le développement

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
CAD	Coûts d'appui directs
CAI	Coûts d'appui indirects
COD	Coûts opérationnels directs
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FVD	Fonds vivres pour le développement
IPSR	Intervention prolongée de secours et de redressement
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
PARPA	Plan d'action pour la réduction de la pauvreté absolue
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SSP	Schéma de stratégie de pays
TTEM	Transport terrestre, expédition et manutention
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VIH/SIDA	Virus d'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise

